



PROJET DE RÈGLEMENT PR24-17

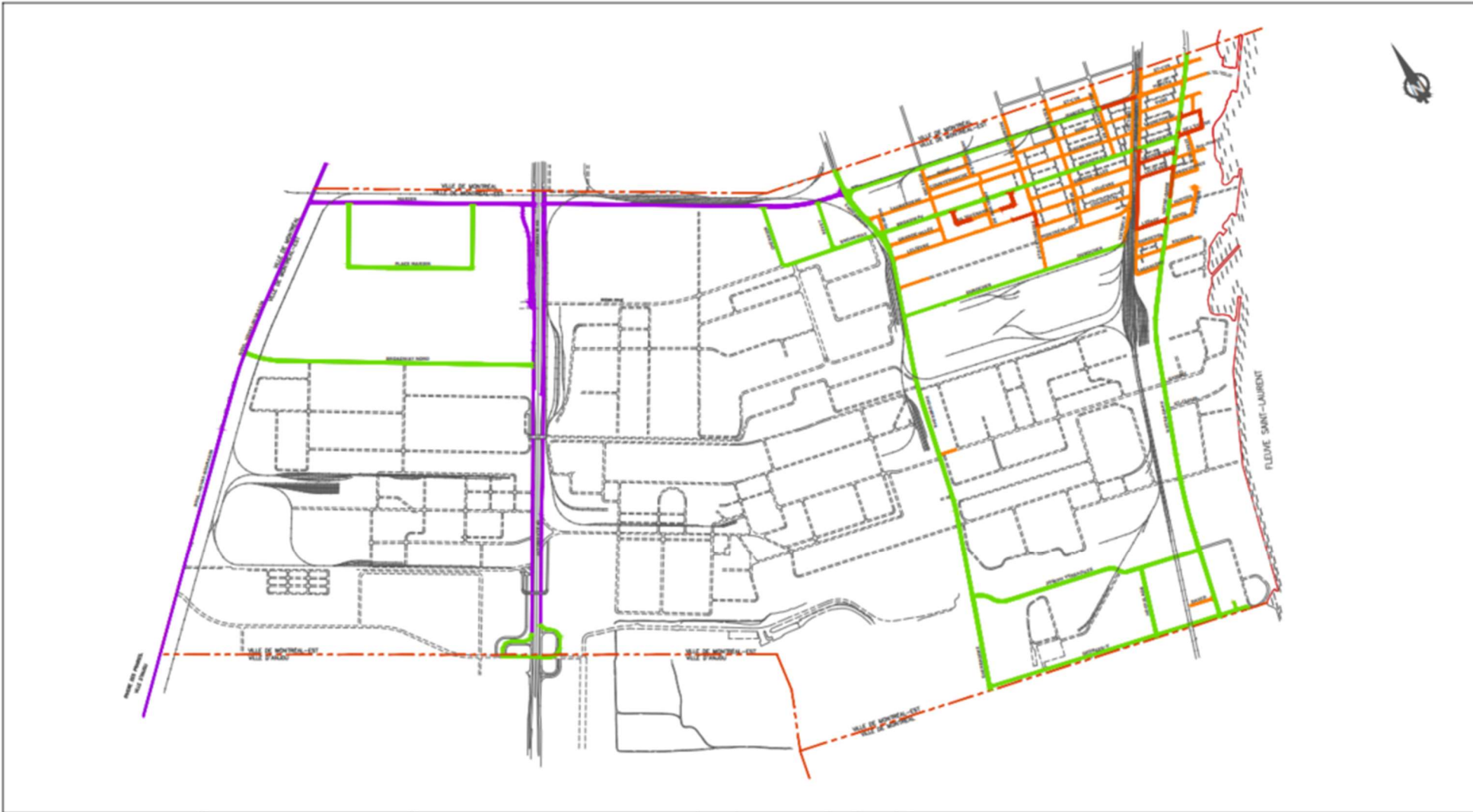
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT,
AFIN DE MODIFIER LA VITESSE SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA

1. L'annexe A du règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* est remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Marcil, maire suppléant

Olivier Pelletier, Greffier

Annexe A



Direction de génie
 1175 rue Dorval, 3e étage
 Montréal (Québec) H3M 1P6
 Téléphone: 514-883-1100
 Télécopieur: 514-883-0548

Créé par Abdelmalk Racheq, Technicien en génie civil	
Approuvé par Robert Davis, ING.	
Echelle N/A	
Date 13 JUIN 2024	

Projet IMPLANTATION DES LIMITATIONS DE VITESSE			
Titre MODIFICATION DE VITESSE DE 70km/h à 60km/h SUR BOUL. HENRI-BOURASSA DIRECTION EST			
Nr. de	Description	Fait	Date

LÉGENDE

30 Km/h	60 Km/h	Chemin de fer
40 Km/h	70 Km/h	Route privée / Ruelle
50 Km/h		